



Confédération paysanne
du Gard

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

COMMUNIQUE DE PRESSE

Maruéjols-lès-Gardon, le 27 mars 2024

Retard des paiements PAC : demande de soutien aux agriculteurs et agricultrices

La Confédération paysanne du Gard déplore que les aides PAC 2023 ne soient toujours pas versées par l'État. Ce retard de paiement met en péril nos fermes en ces temps de crise. En effet, les acomptes versés avec 6 mois de retard et le solde avec déjà 4 mois de retard mettent en difficulté les paysan.nes qui en dépendent pour démarrer la saison 2024.

Nous appelons la préfecture du Gard à prendre exemple sur celle du Gers et à négocier en urgence avec les banques, les assurances et les organismes financiers :

- **la suspension automatique sans majoration de l'échéance de cotisation individuelle exploitant du 31 mars par la MSA ;**
- **l'avance de court terme à taux zéro sans frais de dossier ou encore un report d'échéance de prêts ;**
- **une pause de 6 à 12 mois de remboursement des échéances bancaires ;**
- **un paiement différé des cotisations assurances.**

Nous demandons la mise en place de ces dispositifs qui incarnent concrètement les instructions du ministère de soutenir les agriculteurs et agricultrices face à cette situation.

Par ailleurs, nous n'appelons pas à la mobilisation agricole prévue ce 28 mars dans le département et ne soutenons pas un mode d'action violent qui consiste à brûler des pneus ou déverser du fumier sur le bâtiment de la DDTM qui n'est pas responsable des dysfonctionnements du ministère de l'agriculture.

Une procédure doit être mise en place nationalement pour une instruction rapide !

Contacts :

Didier Marion, porte-parole : 06 18 72 41 21

Rémi Balmassière, secrétaire adjoint : 06 10 64 81 51